Le 62PONGISTE.NET

Revue du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

N° 102 – Octobre 2015

SOMMAIRE

1 *La fusion des Ligues de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais*
2 *Le 1er tour du Critérium Fédéral*
3 *Le 1er tour du « Ch'tis-Poussins du Pas-de-Calais »*
4 *Les stages dans les pôles de formation*
5 *Le stage départemental*
6 *L'Assemblée générale de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais TT*
7 *Le Stage Animateur fédéral à BETHUNE-BEUVRY*
8 *Le guide des formations 2015/2016*
9 *La Fondation de France appel à projet « sport santé en milieu rural »*
10 *La 3ème édition des rencontres de la jeunesse du Conseil Départemental*
11 *La découverte du Ping avec le centre social de MARCK*
12 *L'obligation de l'employeur : la complémentaire santé et la DSN*
13 *La remise de la dotation « Nouveau club » à HAISNES-HULLUCH*
14 *Le décès de Monsieur Daniel PLACHEZ, ancien Président du CDOS PdC*
15 *Nos rendez-vous en novembre 2015*

NOS PARTENAIRES

1 – LA FUSION DES LIGUES DE PICARDIE ET DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Les commissions du Groupe de pilotage de la fusion des Ligues de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table, ont travaillé depuis la dernière réunion du 30 mai à CAMBRAI.

Technique et salariés techniques : les Responsables : Michel BESNOU et Eric BOUVERGNE

Objectifs : Faire un état des lieux approfondi des actions techniques dans les Ligues et Comités

Recrutement, détection et perfectionnement des jeunes
Quid des pôles Espoirs (finances, localisation, …)
Les emplois salariés techniques

Administratif et salariés administratifs : les Responsables : Gérard VANNIER et Michel CNOCKAERT

Objectifs : Faire un état des lieux approfondi des modes de fonctionnement administratif des Ligues et des Comités

Licences, gestion sportive, inscriptions….. répartition des tâches
Les emplois administratifs
Le siège de la future ligue

Finances : les Responsables : Jean-François WILLEMAIN, Georges GAUTHIER

Objectifs : Faire un état des lieux approfondi des modes de fonctionnement financier des Ligues et Comités

Tarifs divers, répartition entre ligue et comités
Echéancier de l'uniformisation
Estimation des différents postes budgétaires de la future ligue

Sportif : les Responsables : Julien LAPERSONNE, Alain TESSEDRE, Bruno REVEL, Denis TAVERNIER

Objectifs : Faire un état des lieux approfondi du domaine sportif des Ligues et Comités

Championnat par équipes (pyramidage, échéancier) particularité de la PN Dames Zone 6, Critérium Fédéral, autres épreuves régionales et départementales

Statuts et Règlements de la future ligue : Jean-François OBRY et Jean DOUILLY, Xavier BAUCHERE et Bernard TUBACKI

Fédération Française de Tennis de Table
LIGUE DE PIC@RDIE

Objectifs : Mettre en place une ébauche des Statuts et Règlements de la future ligue

Etablir un calendrier général des procédures à mettre en place pour l'aboutissement de la fusion des ligues

Seule la commission des Finances n'aura pu avoir lieu avant la seconde réunion du groupe de pilotage du samedi 31 octobre 2015, qui entendra les rapports de chaque commission.
Avant cette échéance, les Présidents des Ligues se sont déplacés pour assister à l'Assemblée générale de la Ligue partenaire.
Jean DOUILLY s'est déplacé à BUIRE (AISNE) le samedi 26 septembre 2015 pour assister à l'AG de la PICARDIE et Jean-François OBRY a assisté à l'AG du NORD-PAS-DE-CALAIS le samedi 24 octobre 2015 à BAILLEUL.
Chacun des Présidents a pu rassurer les Délégués des clubs présents quant à la franche collaboration des deux entités pongistes pour créer cette nouvelle grande ligue assez rapidement.
En effet tout se bouscule et les échéances se raccourcissent !
La demande de la FFTT auprès du Ministère pour repousser les élections des instances pongistes en 2017, (au lieu de 2016) semble être refusée.
Dès que cette décision sera officielle, deux hypothèses se présentent à nous :

- On arrête tout et on laisse les prochains élus recommencer la démarche de fusion avec leurs propres visions
- On continue le travail accompli et même on accélère pour que tout soit prêt pour juin 2016, avec des assemblées en septembre ou octobre 2016. Le même jour, au même endroit, une assemblée de chaque Ligue et une Assemblée Générale constatant la fusion des deux Ligues.

Nous avons choisi la seconde hypothèse de travail et nous mettons tout en œuvre pour que ce calendrier soit respecté.
La première des choses à faire, que les clubs sachent ce qui va se passer dans le domaine du championnat par équipes, avant la seconde phase de la saison 2015/2016 (c'est-à-dire avant janvier 2016).

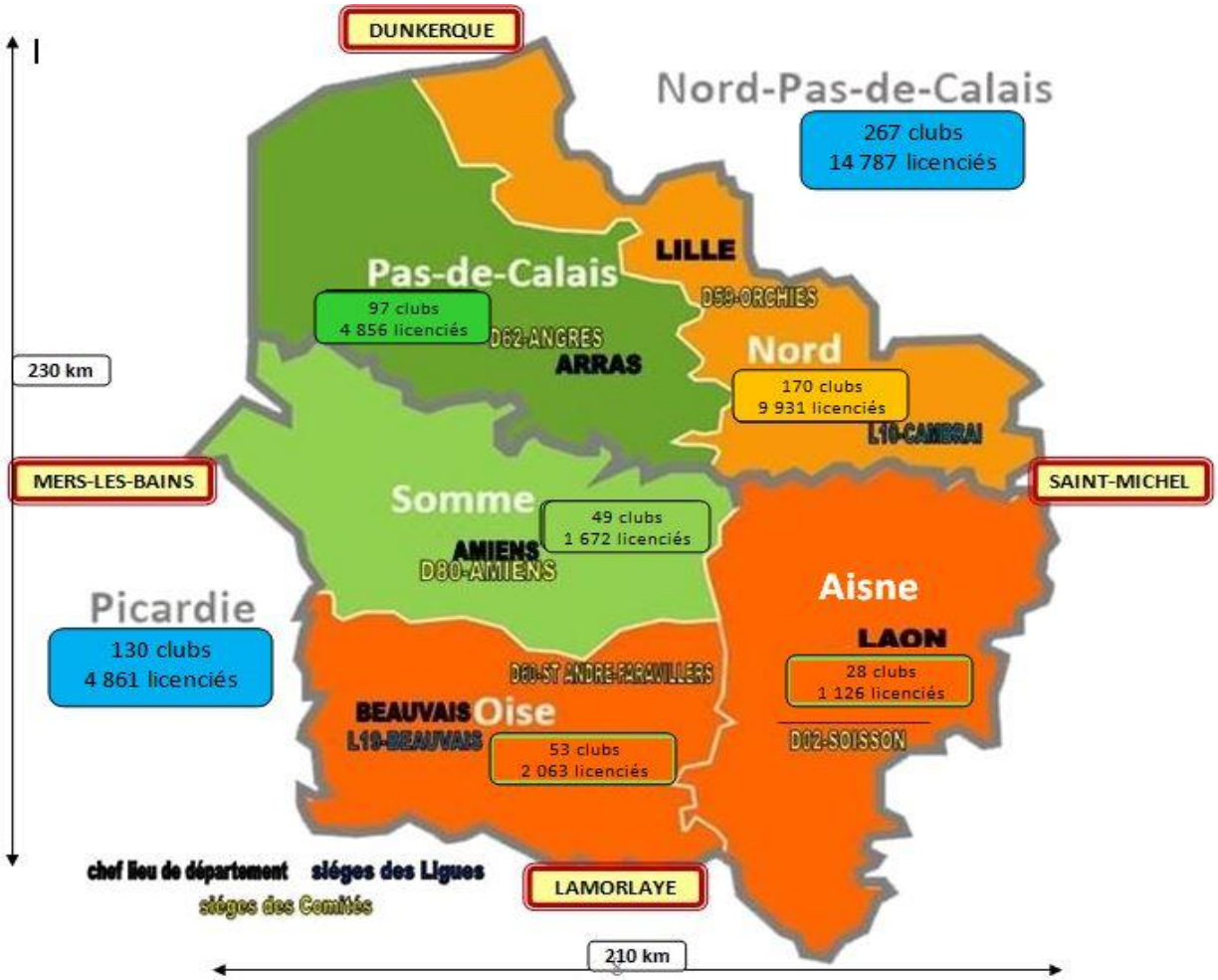

2 – LE 1ER TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Le 1er tour du Critérium Fédéral a eu lieu les 10 et 11 octobre 2015. Avec sa nouvelle formule (montées et descentes à chaque tour).
Nous constatons une baisse des inscriptions à cette épreuve qui reste la compétition de référence pour les jeunes joueurs.
315 joueuses et joueurs sont inscrits pour cette saison contre 365 la saison dernière à la même période.
Outre les 4 tours du Critérium Fédéral, l'inscription permet de participer à d'autres épreuves sans frais d'engagement.

- Les finales par classement (pour les cadets/Juniors/Seniors et Vétérans).
- Les finales par catégories d'âges (pour les Poussins, Benjamins et Minimes).

	Jeunes garçons		
	-13ans	**-11ans**	**Total**
Inscrits	12	17	**29**
Confirmés	12	17	**29**
Excusés	1	1	**2**
Absents	0	0	**0**
% absence	0,00%	0,00%	**0,00%**

	Messieurs			
	D1	**D2**	**D3**	**Total**
Inscrits	24	48	85	**157**
Confirmés	24	48	85	**157**
Excusés	2	5	4	**11**
Absents	2	0	1	**3**
% absence	16,67%	10,42%	5,88%	**8,92%**

En Nationale 1 Dames, de très beaux résultats :

- Agathe GLEMBA ASTT BETHUNE-BEUVRY, ½ finaliste en – 14 ans
- Lucie MOBAREK ASTT BETHUNE-BEUVRY, ½ finaliste en – 12 ans

En Nationale 2 Messieurs :

- Adrian COSTEA TT AVION, 1er en Elite Messieurs, il accède à la N 1
- Martin MAQUART ASTT BETHUNE-BEUVRY, 1er en – 18 ans, accède à la N 1

En Régionale Messieurs

- Ludovic SAISON OTT CALAIS, 1er en R1, accède à la N2 Elite Messieurs
- Nicolas NATHIEZ ASTT BETHUNE-BEUVRY, 1er en R3, accède à la R2

En Régionale Dames

- Sarah GREBERT ASTT BETHUNE-BEUVRY, 1ère en R1, accède à la N2 Elite Dames
- Alexandra SORRIAUX, ASTT DIVION, 1ère en R3, accède à la R2
- Julie LAGULLE, ASTT DIVION, 1ère en Benjamines, accède à la R1 Minimes

Vous pouvez retrouver tous les résultats du 1er tour du Critérium Fédéral des niveaux Nationaux et Régionaux sur le site de la Ligue espace « Compétitions », rubriques « Critérium Fédéral » et « 2015-2016-Résultats du 1er tour du Critérium Fédéral, en suivant le lien ci-après :
http://www.liguenpdctt.fr/competitions/criterium-federal/item/393-2015-2016-resultats-du-tour-1-du-criterium-federal
Vous pouvez retrouver tous les résultats du 1er tour de l'échelon départemental du Critérium Fédéral sur le site du CD62TT espace « Championnats » rubriques « Critérium Fédéral du Pas-de-Calais », en suivant le lien ci-après :
http://www.cd62tt.com/championnats.htm

N'oubliez pas, qu'un calendrier spécifique pour les différents niveaux du Critérium Fédéral est disponible à l'adresse suivante : http://www.liguenpdctt.fr/actualites/calendrier

Fermeture des inscriptions pour les tours 2, 3 et 4 : le vendredi 6 novembre 2015

Le 2ème tour du niveau N2 Dames et Messieurs aura lieu à ROOST-WARENDIN.

3 – LE 1ER TOUR DU CH'TIS-POUSSINS DU PAS-DE-CALAIS

Chaque tour de l'action « Ch'tis Poussins du Pas-de-Calais » correspond aux journées du Critérium Fédéral.
Donc le 1er tour a eu lieu le samedi 10 octobre 2015.
Qu'est-ce que le « Ch'tis Poussins du Pas-de-Calais » ?
Cette action fait partie du système de détection des très jeunes joueurs, mis en place par le Comité Départemental.
Elle devrait permettre aux techniciens du comité de détecter les jeunes joueurs, de leur permettre une approche ludique de la compétition et éventuellement sélectionner certaines et certains d'entre eux pour les stages départementaux et pourquoi pas pour le groupe PES (Parcours d'Excellence Sportive).
Ce premier tour, n'ayons pas peur des mots a été catastrophique !

- Peut être arrive t-il trop tôt dans la saison ?
- Peut-être que les documents d'information sont arrivés trop tardivement dans les clubs ?
- Peut être que les Dirigeants ne relayent pas assez l'information auprès du public et surtout des parents concernés ? le site du CD62TT peut aider les parents à avoir l'information, encore faut-il que les Dirigeants de clubs les informent qu'il existe !

Je crois qu'un peu de chaque ingrédient a fait que ce 1er tour n'a pas été une réussite.
Seulement 6 joueuses et 17 joueurs de 8 clubs (11 joueuses et 32 joueurs de 14 clubs la saison dernière) ont participé à l'action de détection.
156 joueurs de 36 clubs étaient invités à participer.
Le 2ème tour aura lieu le samedi 21 novembre 2015. Souhaitons que cette action connaisse un plus grand succès.

1er tour "Ch'tis-Poussins du Pas-de-Calais"
le 10 octobre 2015 à BULLY-LES-MINES

1er tour "Ch'tis-Poussins du Pas-de-Calais"
le 10 octobre 2015 à BOULOGNE-SUR-MER

Simultanément à cette action, la commission des Féminines du CD62TT a programmé une séance de FIT-PING-TONIC pour les mamans des jeunes joueuses et joueurs de l'action Ch'tis-Poussins du Pas-de-Calais, dans le centre de BULLY-LES-MINES.
Tout était prêt : le professeur de FITNESS, la musique, et l'enthousiasme de la Présidente de la commission des féminines, Claudie BERNARD.
Malheureusement, pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, aucune participante ne s'est manifestée.
Ce n'est que partie remise ! **Le 21 novembre 2015 de 9h30 à 11h00, simultanément au 2ème tour du Ch'tis-Poussins du Pas-de-Calais, dans le centre de BULLY-LES-MINES, une action FIT-PING-TONIC sera organisée**.
Même celles qui n'ont pas d'enfant jouant cette journée, peuvent venir se détendre en faisant un peu de sport, Claudie BERNARD vous accueillera avec plaisir.
Mesdames, Messieurs les Dirigeants des clubs, faites circuler l'information, s'il vous plait !

4 – LES STAGES DANS LES PÔLES DE FORMATION DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Les stages de formation de joueuses et joueurs pendant les vacances de la Toussaint 2015, ont eu lieu dans 4 territoires du département.
117 participants, c'est plus 7 par rapport à la même période de la saison dernière.
Après avoir connu deux saisons de baisse, sommes-nous sur le chemin de la progression ?

SECTEURS	RESPONSABLES	DATES DES STAGES	LIEU CLUB PARTENAIRE	DUREE DU STAGE	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE DE FEMININES	% FEMININES
CALAISIS	A.MAC-LEAN	19 AU 21 OCTOBRE	MARCK	18	23	6	26,09
LENSOIS	L.VARLET	19 AU 21 OCTOBRE	BULLY LES MINES	18	33	6	18,18
AUDOMAROIS	J.DUSSUTOUR	21 AU 23 OCTOBRE	SAINT OMER	18	45	4	8,89
BRUAYSIS	R.DENISE	19 AU 21 OCTOBRE	AUCHEL	18	16	4	25,00
				72	**117**	**20**	**17,09**

Stage Pôle de Formation Toussaint 2015 ARTOIS à AUCHEL

Stage Pôle de Formation Toussaint 2015 COTE D'OPALE à MARCK

Stage Pôle de Formation Toussaint 2015
LENSOIS-ARRAGEOIS à BULLY-LES-MINES

Les stages des vacances de Noël auront lieu les 28, 29 et 30 décembre 2015.
Des circulaires et affiche seront disponibles prochainement.

Faites circuler l'information dans vos clubs et visitez le site du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

http://www.cd62tt.com/technique.htm

5 – LE STAGE DÉPARTEMENTAL DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le stage départemental des vacances de la Toussaint s'est déroulé du 26 au 28 octobre 2015 dans la salle Marguerite Yourcenar de BETHUNE-BEUVRY d'une part et dans la salle du club de BOULOGNE-SUR-MER d'autre part.

Deuxième stage de la saison qui s'est déroulé dans une salle assez fraiche. 22 joueurs ont répondu présent pour ce regroupement.

GHIENNE Lorenzo	PG	ARRAS	2007
ALIN Romain	PG	BALINGHEM	2007
DUHAMEL Sacha	PG	BOULOGNE SUR MER	2008
GOLLIOT Rosy	PF	BOULOGNE SUR MER	2008
DESQUIENS Anaïs	BF	BULLY LES MINES	2006
FLORVAL Thibaut	PG	BULLY LES MINES	2007
DESQUIENS Mathéo	PG	BULLY LES MINES	2007
SCIESZYK Victor	BG	CARVIN	2006
LOBSTEIN Jules	PG	CARVIN	2007
LOBSTEIN Lison	PF	CARVIN	2009
GAIGNEUR Luther	PG	DIVION	2007
SENCE Clara	PF	DIVION	2007
CADE Louis	PG	FREVENT	2007
MARINCZER TIBOR	PG	FREVENT	2007
DONTGEZ CELESTIN	PG	FREVENT	2007
SCHAWANN ANTOINE	PG	FREVENT	2009
DEBOSQUE AUDRIC	PG	FREVENT	2008
HAUER Matthieu	PG	LABOURSE	2009
GOUNAND Arthur	BG	SAINT LAURENT BLANGY	2006
BOCQUET Virgil	PG	SAINT OMER HELFAUT	2009
BOCQUET Léandre	BG	SAINT OMER HELFAUT	2006
BEDNARZ Leo	PG	SAINT OMER HELFAUT	2008

Beaucoup de nouveaux joueurs sont venus s'entraîner avec le groupe départemental dont certains très jeunes, 4 joueuses et joueurs nés en 2009 et, qui plus est, très prometteurs.

Au programme de cette session, travail sur le top spin coup droit sur le premier démarrage, avec enchainements sur plusieurs balles, travail sur les appuis et sur la tenue de balle.

Il y a beaucoup de travail à réaliser sur la technique du coup droit en général, un placement du corps trop face à la table, un geste exécuté plus avec l'épaule et un manque au niveau de la main.

Point positif : les joueurs sont capables de tenir la balle plus longtemps en jeu que ce soit en rythme ou avec de l'effet même pour les plus jeunes.

Nos joueurs doivent travailler leur service pour augmenter leur efficacité ou leur gamme.

Romain DENISE

Stage Départemental de Toussaint 26 au 28 octobre 2015
BETHUNE-BEUVRY et BOULOGNE-SUR-MER

6 – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS TT

L'Assemblée Générale 2015 de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table a eu lieu le samedi 24 octobre 2015 à BAILLEUL, dans la salle du restaurant "Chez Régis", 128 rue Philippe VAN THIEGEM.

La table d'animation était composé de :
Mme Pascale PAVY, Conseillère Régionale
Mme Colette HUS, Conseillère Municipale
M. Christian PALIERNE, Président de la FFTT
M. Jean-Pierre COISNE, Président du C.R.O.S N-PdC
M. Jean-François OBRY, Président de la Ligue de Picardie
M. Jean DOUILLY, Président de la Ligue N-PdC TT
M. Patrick LUSTREMANT, S. G de la FFTT et Vice-président de la Ligue
M. Dominique COISNE, Président du Comité du Nord et Vice-président délégué de la Ligue
M. Georges GAUTHIER, Trésorier de la Ligue N-PdC TT
M. Jean-Philippe HORNEZ, Expert comptable cabinet CECH
M. Maurice FOUQUART, Trésorier du CROS N-PdC
M. Michel CNOCKAERT, S.G. de la Ligue N-PdC, Président du Comité du PdC TT

Assemblée Générale de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table, le 24 octobre 2015 à BAILLEUL

L'auditoire était composé d'environ 130 personnes, parmi lesquelles, Frédéric GORET et Pascal LOMBART, dirigeants de la société partenaire de la Ligue, DAUPHIN tennis de table. A l'occasion de l'AG et en collaboration avec la Société BUTTERFLY, ils ont offert une boîte de 12 balles plastique à chaque club représenté. Un grand merci pour ce cadeau très apprécié des Délégués des 77 clubs présents.

Assemblée Générale de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table, le 24 octobre 2015 à BAILLEUL - auditoire

Après le mot de bienvenue de Gaël ROBIN, Président du club TT BAILLEUL, l'Assemblée Générale de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table 2015 a été ouverte par le Président de la Ligue, saluant l'auditoire et particulièrement les personnalités et les 77 délégués de club présents qui comptabilisaient 345 voix sur les 865 possibles.
Très belle Assemblée générale, très bien organisée par le club de BAILLEUL TT. La richesse des nouveautés (présentation des bilans financiers) et les nombreuses personnalités présentes l'ont fait durer un peu trop longtemps. Trois heures trente, c'est long, mais c'était le temps nécessaire pour faire le bilan de la saison écoulée, lancer les perspectives de la fusion des Ligues de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais et pour honorer et récompenser les bénévoles méritants, les Dirigeants des clubs qui s'inscrivent dans le développement de notre discipline et pour mettre à l'honneur les championnes et champions de France de notre Ligue.

Retrouver les allocutions des Présidents des deux Ligues, M. Jean DOUILLY pour le Nord-Pas-de-Calais et M. Jean-François OBRY pour la Picardie, dans les documents pour l'Assemblée générale 2015 à BAILLEUL (NORD), ci-dessous.

Lisez également le rapport d'activité, il retrace très fidèlement la saison écoulée.

A.G. de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table le 24/10/2015 à BAILLEUL

M. Gaël ROBIN, Président du TT BAILLEUL

A.G. de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table le 24/10/2015 à BAILLEUL

M. Jean-François OBRY, Président de la Ligue de PICARDIE

La remise des souvenirs de l'Assemblée générale 2015 par le Président de la Ligue, M. Jean DOUILLY.

A.G. de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table le 24/10/2015 à BAILLEUL

M. Frédéric GORET, société DAUPHIN tt

A.G. de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais de Tennis de Table le 24/10/2015 à BAILLEUL

M. Christian PALIERNE, Président de la FFTT

Au cours de cette réunion, les Mérites régionaux ont été distribués, les champions de France 2014/2015 ont été honorés et récompensés, les Dirigeants des clubs ont reçu la dotation du challenge régional des clubs.
Deux clubs du Pas-de-Calais n'étaient pas représentés, ils ont respectivement perdu 277 € et 166 € de bons d'achat chez nos partenaires BUTTERFLY et DAUPHIN tennis de table.

7 – STAGE ANIMATEUR FÉDÉRAL A BÉTHUNE-BEUVRY

La Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation a organisé un stage de formation Animateur Fédéral du 24 au 27 octobre 2015 à BETHUNE-BEUVRY.
15 stagiaires ont suivi ce premier cursus de formation technique fédéral.

FAUVERGUE Flavien (Longuenesse AL)
SERVAIS Olivier (Santes CTT)
LEFEBVRE Samuel (Viesly TT)
SCIESZYK Mathis (Carvin ATT)
THOREL Baptiste (Carvin ATT)
DESJARDINS Rémy (Bruille CTT)
ZUNINO Noël (Aulnoy Sport TT)
VERLET Mickaël (Sin le Noble TT)
SAINTQUENTIN Lucie (Tourcoing JP Bourgogne)
BEL HADJ Alaeddine (Tourcoing JP Bourgogne)
BOUKHEDDOUMA Sirine (Tourcoing JP Bourgogne)
LEFEBVRE Mehdi (Tourcoing JP Bourgogne)
MAO Massina (Mons TT)
BULTEZ Patrick (Leval US)
STASZCZYK Florian (Valenciennes USTT)

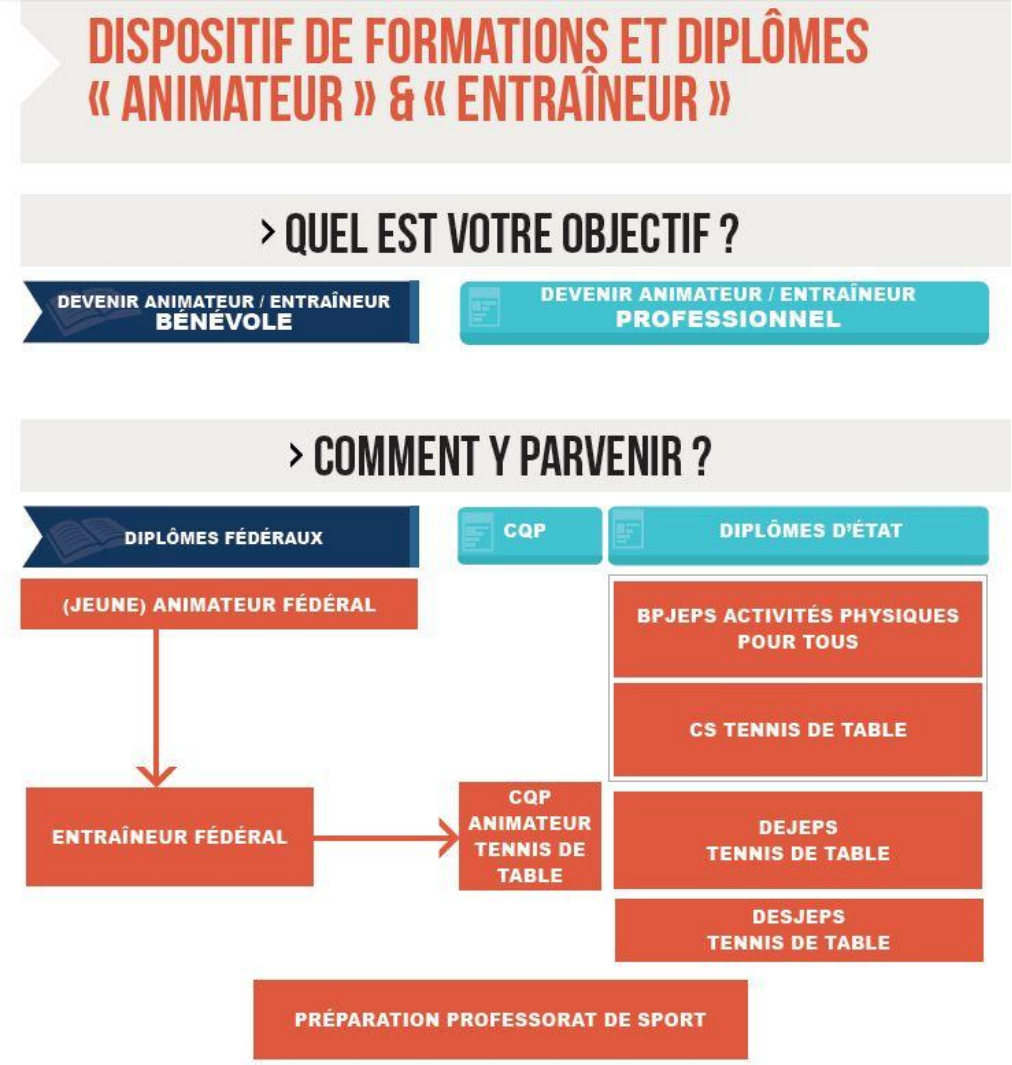

Seuls le diplôme Fédéral C.Q.P. et les diplômes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS permettent d'animer ou d'entraîner contre rémunération.
Les diplômes Animateur Fédéral et Entraîneur Fédéral ne peuvent permettre que de l'animation ou de l'entraînement à titre bénévole.

8 – LE GUIDE DES FORMATIONS 2015/2016

Le guide des formations 2015/2016 de la FFTT est disponible.
Vous pouvez vous procurer ce document sur les sites de la FFTT, de la Ligue ou du Comité départemental.
Vous pouvez avoir un accès direct en cliquant sur le lien ci-après :

http://asp-indus.secure-zone.net/v2/index.jsp?id=1297/1709/4288&lng=fr

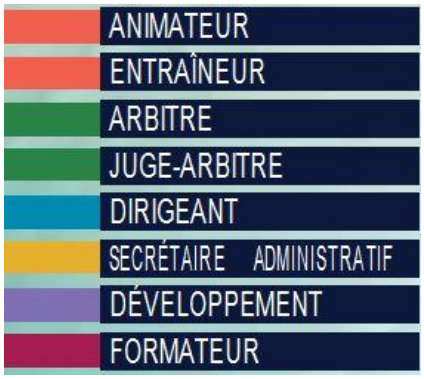

Certaines formations pour les Dirigeants sont accessibles gratuitement. N'hésitez pas à vous inscrire à la formation « Valorisation et reconnaissance des Dirigeants niveau 1 ».

Acquisition et consolidation de connaissances à la gestion d'une structure pongiste page 39 du guide.

CONTENU
Bases techniques sur les aspects juridiques (Loi 1901…), fiscaux, sociaux, financiers, sportifs, communication, vie fédérale

PUBLIC CONCERNÉ
Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Formation à distance sur Perf'TT 2.0
Supports : Livret d'accueil du nouveau dirigeant, TT Dirigeants et *www.fftt.com*

RESPONSABLE DE LA FORMATION
Thibaut HURIEZ (Responsable national de la branche Formation « Dirigeants »)

MODALITÉS DE VALIDATION
- ► Validation par un questionnaire en fin de parcours
- ► Attestation de formation

Dans le prochain dossier du challenge des clubs, cette formation sera mise en valeur par l'attribution de points.
Inscrivez-vous nombreux à cette formation valorisation.

9 – LA FONDATION DE FRANCE, APPEL A PROJET SPORT SANTÉ EN MILIEU RURAL

Appel à projet 2016 - Sport et Santé en milieu rural (Fondation de France) - Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales

A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive régulière et de proximité des personnes qui, en milieu rural, en sont les plus éloignées.
Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge.
Il s'agit aussi d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires à pratiquer une activité physique qui serait bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé. La santé étant définie comme un état complet de bien-être physique moral et social.
Les projets devront être de taille modeste, démontrer un fort ancrage dans leur environnement local et offrir des solutions concrètes pour dépasser les obstacles à la pratique sportive en milieu rural, en réfléchissant notamment à la mutualisation des moyens (humains, matériels, techniques etc.).
L'appel à projets ne financera ni des projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives, ni des évènements ponctuels, ni du sport de compétition, ni le fonctionnement récurrent des structures, par exemple l'activité d'un club sportif pour ses licenciés actuels.
Les projets de sport adapté en établissement médicaux-sociaux sont soumis à des critères spécifiques tout comme les candidatures émanant des fédérations sportives ou des collectivités locales et territoriales.
Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de fondation de France.
Compte-tenu de votre domaine d'intervention, cet appel à projets peut vous intéresser ou intéresser des organismes de votre réseau qui interviennent également sur ce champ. N'hésitez pas à le diffuser autour de vous. N'hésitez pas à contacter le programme pour tout renseignement complémentaire au 01 44 21 31 90 ou par mail : sport@fdf.org

http://www.fondationdefrance.org/article/encourager-la-pratique-du-sport-en-milieu-rural

10 – LA 3EME ÉDITION DES RENCONTRES DE LA JEUNESSE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PdC

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, organise la 3ème édition des rencontres de la jeunesse, le samedi 20 novembre 2015 à partir de 16h00 au parc Départemental d'Olhain.

Cette 3ème édition des rencontres de la jeunesse, organisée par le Département du Pas-de-Calais, donnera la parole aux jeunes et aux professionnels autour de l'initiative et de l'engagement des jeunes.
Les échanges alimenteront la réflexion sur l'évolution des dispositifs départementaux destinés à la jeunesse.
Ce rendez-vous permettra de démontrer le dynamisme des jeunes du Pas-de-Calais, leur créativité et la diversité de leurs modes d'engagement.

16h : accueil

16h30 : ouverture des tables rondes
Les tables rondes seront composées de jeunes, de professionnels de la jeunesse et de personnalités.

Table ronde n°1 : une jeunesse volontaire et engagée
un engagement multiforme
s'engager pour acquérir, développer et valoriser des compétences

Table ronde n°2 : une jeunesse pleine d'initiatives et de projets
des acteurs et des dispositifs au service de l'initiative des jeunes
l'initiative, une étape dans le parcours des jeunes vers leur autonomie

17h45 : forum et temps d'échanges et de rencontres
au cours desquels des projets et des expériences seront présentés sous forme d'expositions, de démonstrations...

18h30 : cocktail dînatoire

19h30 : scène ouverte aux jeunes talents du Pas-de-Calais
(musique, danse, cirque, vidéos...)

Merci de confirmer votre participation avant le 9 novembre par mail : pacte.jeunesse@pasdecalais.fr
ou au : 03 21 21 90 88

11 – DÉCOUVERTE DU PING AVEC LE CENTRE SOCIAL DE MARCK ET LE PPC MARCK

« En collaboration avec le Centre Social de Marck, nous avons organisé une initiation au Ping le mercredi 28 octobre de 13h30 à 16h30 pour 14 jeunes avec des démonstrations de la part de nos meilleurs jeunes joueurs, Jérôme DUFOSSE et Florent HILLEWAERE (classés 15 et 16), qui ont effectué des démonstrations et une rencontre en 3 manches.
Avant cette démonstration, nous avions initié au Ping, les jeunes du centre social en leur démontrant la meilleure façon de tenir la raquette, maitrise de la balle sur la raquette, jonglerie, le service et le retour de service, le coup droit et le revers.
Ensuite jeu à la table et petite rencontre ludique.
Fin du tournoi vers 16h15, remise d'un diplôme pour tous, explication du fonctionnement du club avec les jours d'entrainement pour les différentes catégories.
2 ou 3 jeunes se débrouillent déjà très bien et sont peut être intéressés pour venir soit intégrer l'école de Tennis de Table ou la section Loisirs. »

Patrice WARNAULT

Comme les Dirigeants du PPC MARCK, ouvrez votre club sur le Centre Social de votre ville, vous disposez d'un vivier de jeunes qu'il faut aller chercher pour le développement de votre club.
Et comme le PPC MARCK, envoyez un article pour le 62Pongiste.Net ainsi que la liste des jeunes pour créer des licences événementielles.

12 – OBLIGATION DES CLUBS EMPLOYEURS : LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET LA DSN

L'article 1er de la loi de sécurisation de l'emploi (n° 2013-504 du 14/06/2013) prévoit l'obligation pour tous les Employeurs du secteur privé, de proposer une complémentaire santé au 1er janvier 2016 à tous leurs salariés.

Le Décret n° 2014-1025 a été promulgué le 8 septembre 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.
Le présent décret précise le niveau minimal des garanties d'assurance complémentaire santé que les entreprises doivent mettre en place à titre obligatoire au profit de leurs salariés au plus tard le 1er janvier 2016 et pour lesquelles elles doivent, avant cette échéance, engager une négociation.
Ainsi, ces garanties devront couvrir :
- l'intégralité du ticket modérateur à la charge des assurés sur les consultations,
- actes et prestations remboursables par l'assurance maladie obligatoire, (sauf frais pour les cures thermales, l'homéopathie)
- le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée
- les dépenses de frais dentaires et d'orthodonties à hauteur de 25 % en plus des tarifs de responsabilité
- les dépenses de frais d'optique, de manière forfaitaire par période de deux ans, à hauteur de :
    - 100 euros minimum pour les corrections simples,
    - 150 euros minimum pour une correction mixte simple et complexe
    - 200 euros minimum pour les corrections complexes

(La prise en charge dans la limite de ce forfait demeure toutefois annuelle pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue).
Par ailleurs, le décret précise les conditions dans lesquelles certains assurés peuvent demander à être dispensés de l'obligation d'affiliation, pour leur propre couverture ou pour celle de leurs ayants droit.

Quels salariés ?
La complémentaire santé devra protéger tous les salariés quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise.
Certains salariés pourront toutefois demander à être dispensés d'adhérer à cette couverture collective. Sont notamment concernés :
- les travailleurs en contrat à durée déterminée de moins de 12 mois,
- les salariés à temps partiel et apprentis dont la cotisation salariale liée à la mutuelle serait égale ou supérieure à 10 % de leur rémunération brute
- les salariés qui bénéficient par ailleurs, y compris en tant qu'ayants droit, d'une couverture collective obligatoire.
- les salariés qui ont souscrit une couverture individuelle avant l'entrée en vigueur de la mise en place de la complémentaire santé collective.

Le salarié peut renoncer à la complémentaire santé de l'employeur s'il était salarié de l'entreprise avant la mise en place du dispositif.

CoSMoS conseil social du mouvement sportif

La Commission Mixte Paritaire du 16 octobre, au terme de près de six mois de négociation, les partenaires sociaux ont trouvé un accord sur la mise en place d'un régime de complémentaire santé dans la branche du sport et sur les salaires.
Le dispositif adopté pour le régime de complémentaire santé est caractérisé par les éléments suivants :
- Trois organismes ont été retenus à la suite d'un appel d'offre : B2V PREVOYANCE/ALLIANZ, MUTEX ET UMANENS ;
- Ces trois organismes font l'objet d'une recommandation de la part de la branche ;
- Les garanties offertes par ce régime sont légèrement supérieures à celles prévues par le panier de soins minimum légal et sont obligatoires pour le seul salarié ;
- Le coût est partagé à 50/50 entre l'employeur et le salarié ;
- La cotisation globale est fixée à 33 euros par mois.

Pour les employeurs adhérents au COSMOS : Conseil Social du Mouvement Sportif, vous pouvez obtenir d'autres renseignements à :
Assistante administrative
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13
Tél. : +33 (0)1 58 10 06 70 – Fax : +33 (0)1 58 10 01 70
www.cosmos.asso.fr

COMPLEMENTAIRE SANTE
QUESTIONS

Cas n° 1 : le salarié est embauché APRES la mise en place de la complémentaire santé collective de l'employeur. Le salarié est obligé d'adhérer à la complémentaire santé de l'employeur qui peut ne contracter que le « panier de soins » imposé par la Loi. (Selon les compagnies, entre 24 et 35 €)

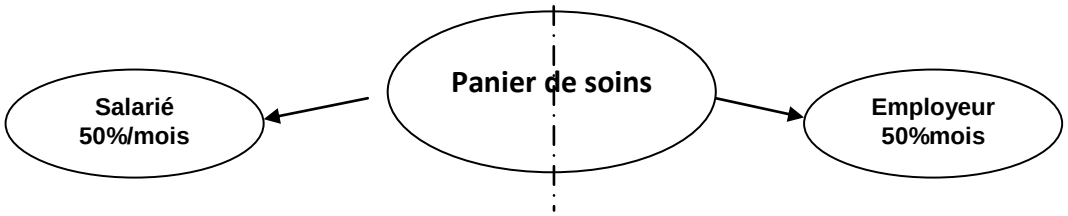

- L'employé peut-il augmenter les garanties et souscrire pour ses « ayants droit » ? **OUI**
- Qui payent cette augmentation ? LE SALARIE

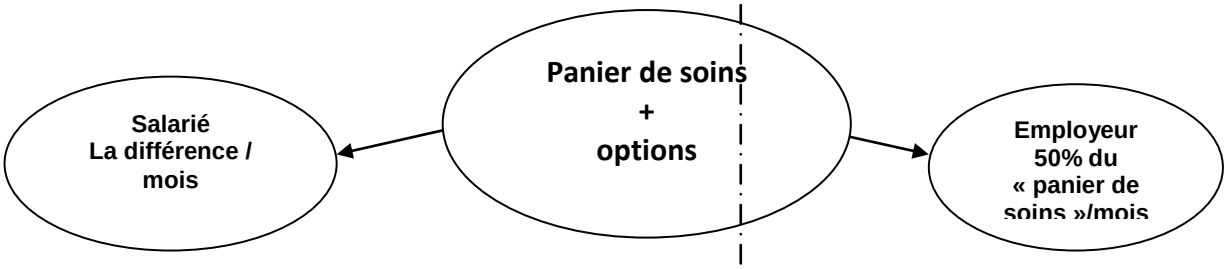

Exemple :

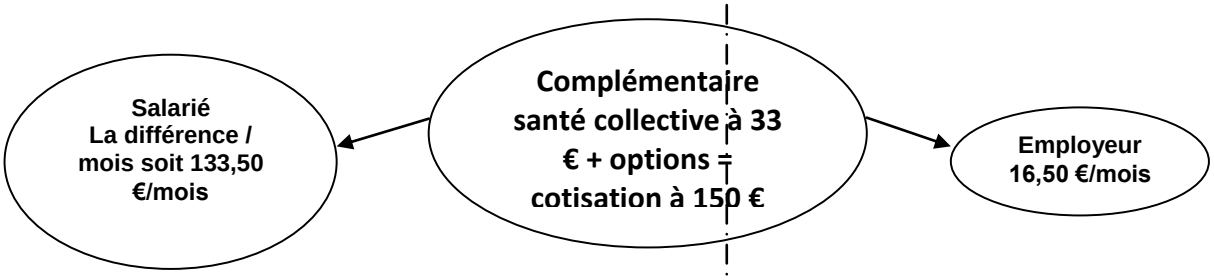

Cas n° 2 : le salarié a été embauché AVANT la mise en place de la complémentaire santé collective de l'employeur

Il n'est pas adhérent à une complémentaire santé :

- Dès la mise en place de la complémentaire santé collective de l'employeur, il est obligé d'y adhérer et le dispositif est le même que pour le cas n° 1.

Il est adhérent à une complémentaire santé. Pourra t-il la conserver ?
OUI, mais il faudra un écrit stipulant qu'il souhaite conserver sa mutuelle individuelle ou collective (ayant droit)

Loi n°94-678 du 8 août 1994 - art. 14 en cliquant ici
Le salarié ne peut être dispensé que s'il était déjà employé dans l'entreprise avant la mise en place de la complémentaire santé collective d'entreprise, ou s'il est déjà couvert par une complémentaire santé collective (ayant droit).

La dispense demandée par un salarié est matérialisée par un écrit signé et comportant la mention selon laquelle il a été préalablement informé par l'employeur des conséquences de son choix. Cet écrit précise le cas de dispense invoqué par le salarié.

Dans ce cas, l'employeur doit-il payer 50 % de la part minimal ? **NON**

L'employeur devra t-il payer 50% de la mutuelle de son salarié (par exemple, le salarié à une mutuelle familiale à 150 €/mois). **NON**

Si l'employé ne souhaite pas la complémentaire santé collective de l'employeur, celui-ci est-il dégagé des obligations ? **OUI L'EMPLOYE FOURNIT UNE ATTESTATION**.

Le salarié est déjà inscrit sous la complémentaire santé de son épouse ou époux ou conjoint(e).
Il refuse la complémentaire santé de l'employeur, l'employeur est-il soumis à l'obligation ?

NON L'EMPLOYE FOURNIT UNE ATTESTATION INDIQUANT CET ETAT DE FAIT.

Qu'en est-il des vacataires qui ne travaillent pour un employeur que quelques heures par an ? Y a-t-il un seuil minimal d'heures pour avoir droit à la complémentaire santé employeur ?
Certains salariés pourront toutefois demander à être dispensés d'adhérer à cette couverture collective. Sont notamment concernés :
- les travailleurs en contrat à durée déterminée de moins de 12 mois,
- les salariés à temps partiel et apprentis dont la cotisation salariale liée à la mutuelle serait égale ou supérieure à 10 % de leur rémunération brute
- les salariés qui bénéficient par ailleurs, y compris en tant qu'ayants droit, d'une couverture collective obligatoire.

Des CDD ayant déjà un employeur principal ?
L'employeur principal fera souscrire à la mutuelle

Existe-t-il un document type pour le renoncement des salariés à l'adhésion à la complémentaire santé de l'employeur ?
Oui, le solliciter auprès du secrétariat de la Ligue ou le télécharger sur le site de la Ligue.

Les textes de référence :
- la loi de sécurisation de l'emploi (n° 2013-504 du 14/06/2013)
- Décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014
- l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale

En savoir plus sur Info. Service Public

En savoir sur Légifrance

Le document de demande de dispense est disponible à l'adresse suivante : http://www.liguenpdctt.fr/la-ligue/le-cd-communique/item/396-2015-2016-newsletter-speciale-complementaire-sante

AUTRE OBLIGATION A PARTIR DU 1ER JANVIER 2016 : LA DSN (DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE).

La déclaration sociale nominative remplace et simplifie la majorité des déclarations sociales obligatoires en automatisant leur transmission à partir des données de paie... ce qui obligera à utiliser un logiciel spécifique pour établir les fiches de paie, ou de passer par l'intermédiaire d'un cabinet d'expertise comptable.
Coût moyen d'un logiciel spécifique pour l'établissement des fiches de paie avec la DSN : environ 500 €.
Prix moyen de l'établissement d'une fiche de paie par un cabinet d'expertise comptable : 20 €/mois

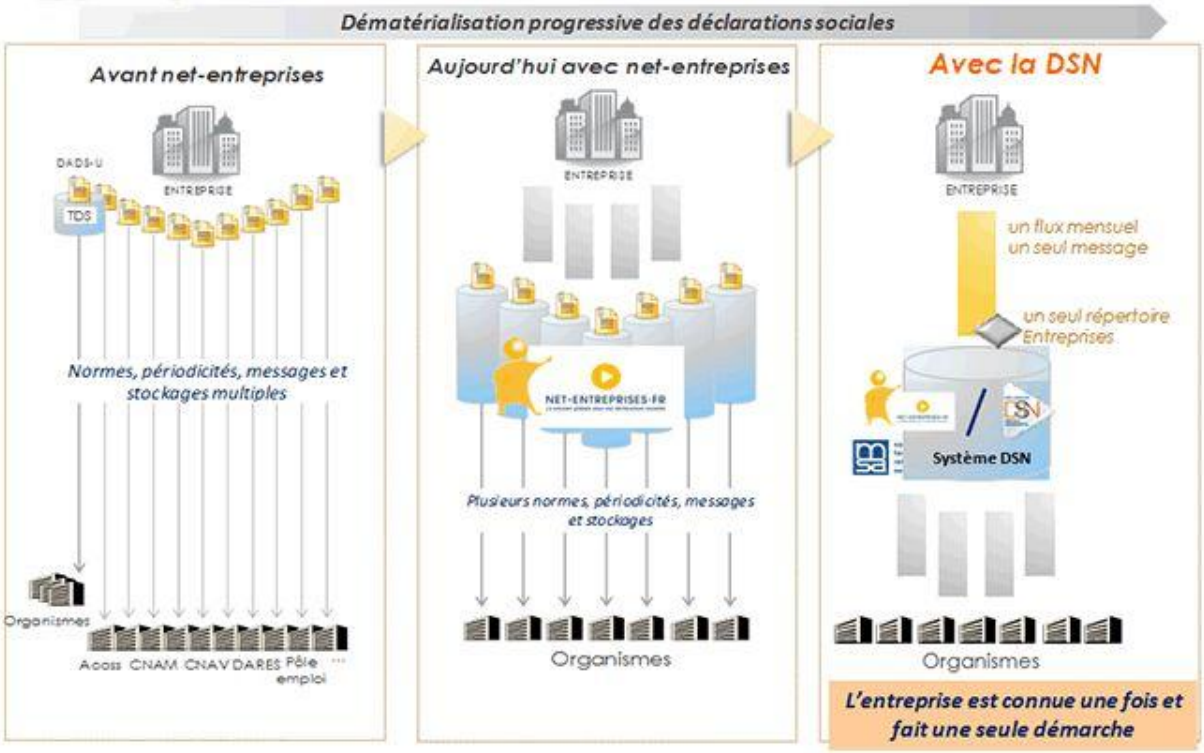

Après une période d'expérimentation, la déclaration sociale nominative (DSN) devient obligatoire pour tous les employeurs à partir du 1er janvier 2016. La DSN remplacera alors l'ensemble des déclarations sociales adressées par les employeurs aux organismes de protection sociale, pour leur permettre de calculer les cotisations, contributions sociales et certaines impositions dues, ainsi que les droits des salariés en matière d'assurances sociales, de prévention de la pénibilité et de formation.

Auparavant les entreprises transmettaient des données multiples à diverses échéances et à différents organismes, globalisées par établissement, avec la DSN, les employeurs (à l'exception des particuliers employeurs) effectuent, à l'issue de la paie, une transmission mensuelle de données individuelles des salariés :

le lieu d'activité et les caractéristiques du contrat de travail,
les montants des rémunérations, des cotisations et contributions sociales,
la durée de travail retenue ou établie pour la paie de chaque mois,
les dates de début et de fin de contrat, de suspension et de reprise du contrat intervenant au cours de ce mois.

La DSN doit être transmise le 5 ou le 15 du mois suivant celui auquel la DSN se rapporte.
Les signalements d'événements (la rupture d'un contrat de travail par exemple) doivent être adressés dans un délai de 5 jours à compter de leur connaissance par l'employeur et de leur répercussion en paie, sauf pour les cas des indemnités journalières subrogées, transmises en même temps que la DSN mensuelle.
Les modalités d'application de cette obligation et la liste complète des déclarations et formalités auxquelles la DSN se substitue, devront être précisées par un décret en Conseil d'État à paraître.
Par exception, jusqu'au 31 décembre 2016, les employeurs doivent transmettre l'attestation Pôle emploi permettant d'exercer les droits aux allocations chômage soit au moyen d'une déclaration directe auprès de Pôle emploi, soit, dans les situations définies par décret, au moyen de la DSN.

Plus d'informations sur les sites consacrés à la Déclaration Sociale Nominative

DSN info : http://www.dsn-info.fr/pourquoi.htm

Sur ce site vous pourrez avoir la liste des logiciels de paie incluant la DSN
http://dsn-info.custhelp.com/app/doc/home

Service public au sujet de la DSN : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A10032

Conseil explication DSN : http://www.conseil-sup-services.com/decouvrir-la-DSN.php

Il est temps de penser à toutes ces nouveautés réglementaires et de vous informer pour être prêts dès le 1er janvier 2016.

Ces mesures gouvernementales vont dans le bon sens de la dématérialisation et de la simplification administrative, mais la quasi-obligation d'avoir recours à des professionnels va augmenter le budget de fonctionnement des associations au détriment de celui de l'investissement et comme les subventions sont en baisse, le déséquilibre va s'accentuer et ce n'est pas très bon pour les associations.

13 – REMISE DE DOTATION « NOUVEAU CLUB » AU TT HAISNES-HULLUCH

Une sympathique cérémonie a eu lieu en ce 14 octobre 2015 dans la salle de réception de la commune d'HAISNES.

Le président du nouveau club HAISNES-HULLUCH TT avait invité les Maires des deux communes, les Présidents de la Ligue et du Comité du Pas-de-Calais pour procéder à la remise officielle de la dotation nouveau club, offerte conjointement par la Ligue et le Comité.

La dotation se compose :

- de la part de la Ligue : 2 tables de compétition, 2 filets et 1 grosse de balles (144 balles)
- de la part du Comité : 2 tables d'arbitrage, 2 marqueurs et 20 séparations de 2,33 m

Plus la prise en charge de l'affiliation de l'association durant 3 saisons, 50% la 4ème saison.
Un élu est le référent et accompagne les Dirigeants.

Remise officielle de la dotation "Nouveau club" à HAISNES/HULLUCH TT le 14 octobre 2015

De gauche à droite :
Michel CNOCKAERT, Président du Comité du Pas de Calais
André KUCHCINSKI, Maire de HULLUCH
Frédéric WALLET, Maire de HAISNES, Conseiller Départemental
Laurence VERCLEYEN, Maire Adjointe d'HULLUCH, chargée des sports
Jean DOUILLY, Président de la Ligue
Marc BLAS, Vice-président du club
2ème rang : Claude GRESSIER, Président du club

14 – DÉCÈS DE MONSIEUR DANIEL PLACHEZ ANCIEN PRÉSIDENT DU CDOS PdC

Ancien Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais de 1997 à 2013, Maire Adjoint de la ville de CARVIN, Monsieur Daniel PLACHEZ est décédé le samedi 24 octobre 2015 des suites d'une longue maladie.
Le Président, les Vice-présidents, les élus et les salariés du Comité Départemental du Pas-de-Calais, présentent à sa famille leurs sincères condoléances.

14 – NOS RENDEZ-VOUS EN NOVEMBRE 2015

1ER novembre 2015	Coupe Nationale Vétérans à SAMER
6 novembre 2015	Fermeture des inscriptions pour les tours 2, 3 et 4 du Critérium Fédéral
7 et 8 novembre 2015	Journée 4 des championnats par équipes
14 et 15 novembre	Journée 5 des championnats par équipes
14 novembre 2015	Assemblée Générale de la FFTT à PARIS CNOSF
21 et 22 novembre	Tour 2 du Critérium Fédéral – Nat 2 à ROOST-WARENDIN
23 novembre 2015	Retour F 17 (inscriptions 1ère étape du Grand Prix des Jeunes du Crédit Agricole
28 et 29 novembre	Journée 6 des championnats par équipes

5 et 6 décembre 2015	Stage de formation Arbitre Régional à LONGUENESSE (cliquez ici)